

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Françoise PERIDY, Sarah COLLOBER, Philippe BONNEAUD, Jean Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, Renaud ROBERT, Yves GARREAU, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Yves GUILLON, Sylvie DENIS.

Absents excusés: Fanny BOETSCH, David RANGER, Aurélie BOURREAU.

Suffrages : 16

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 –Présentation de la situation et de l'avenir de Bio Alternatives

François-Xavier BERNARD, président de la société Bio Alternatives présente les projets de l'entreprise gencéenne.

Après avoir rappelé l'historique de la société, implantée depuis 22 ans dans la commune de Gençay, qui emploie aujourd'hui 48 salariés, monsieur BERNARD annonce l'intégration de BIO ALTERNATIVES au sein de la société QUIMA, groupe français basé à HONG KONG.

Cette entreprise qui approuve la démarche du laboratoire dans ses recherches sur les médicaments et cosmétiques a des projets de croissance externe s'accompagnant d'investissements financiers , tout en conservant la structure sur la commune de Gençay.

Le personnel actuel reste sur le site et les deux fondateurs de Bio Alternatives effectueront durant quelques mois un accompagnement sous forme de consulting.

Une demande d'extension des locaux du laboratoire a d'ores et déjà été déposée, cette expansion s'accompagnant également de créations d'emplois.

Ce projet rapide appelle le soutien de la commune de Gençay, plus particulièrement dans les démarches d'intégration de nouveaux bâtiments dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

M. le Maire répond que la commune sera attentive aux nouveaux projets de l'entreprise, tout comme elle l'a déjà été lors de la création du laboratoire par Messieurs BERNARD et DEGUERCY.

François BOCK ajoute qu'en temps que Conseiller départemental, il se propose de jouer le rôle de facilitateur pour l'obtention d'éventuelles aides au développement de l'emploi, auprès de la Communauté de Commune et de la Région qui ont toutes les deux la compétence économique.

M. BERNARD remercie le Conseil Municipal pour son écoute et son soutien à ce projet.

2 –Approbation du compte rendu du 25/10/2018

Le compte rendu du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 16 voix pour.

3 –Recrutement Parcours Emploi Compétences (PEC)

Les contrats PEC sont l'alternative proposée aux contrats aidés, anciennement CAE, CUI...

Ces contrats de 20 heures hebdomadaires, d'une durée de 9 à 12 mois, renouvelables dans la limite de 2 ans, sont basés sur l'accompagnement de public de tous âges dans une situation de difficulté d'insertion dans l'emploi Ils impliquent 3 parties : l'employé, l'employeur et le prescripteur,

(qui sont habituellement : la Mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans et Pôle Emploi pour ceux de plus de 25 ans).

L'aide apportée par l'Etat aux employeurs des PEC se fera à hauteur de 50% du montant, et de 60% pour les employés bénéficiaires du RSA.

La commune de Gençay a besoin d'étoffer ses équipes techniques dans le domaine du bâtiment et a déjà fait ses preuves en matière d'accompagnement et de formation de salarié.

François BOCK propose le recrutement par la commune de Gençay de deux emplois sous contrat PEC.

La proposition est soumise au vote.

Vote :16 pour

4 –Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

François BOCK rappelle le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité principale de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et d'autre part un complément indemnitaire annuel (CIA).

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif du travail.

La présentation du RIFSEEP devant le Comité Technique Paritaire a reçu un avis favorable.

Il appartient au conseil de valider la mise en place du nouveau dispositif au 01/01/2019.

La proposition est soumise au vote.

Vote : 16 pour

5 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD)

Lors du conseil du 29 septembre 2018 a été présenté le projet d'urbanisme et d'aménagement de la commune de Gençay.

Pour rappel, selon les dispositions de la loi NOTRe, la compétence urbanisme a été confiée à la communauté de communes du Civraisien en Poitou qui établit un projet global d'urbanisme et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire concerné.

Le PLUI comprend :

- un rapport de présentation qui contient un diagnostic et explique les choix effectués.
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.

Le PLUI doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

- contribuer à la densification des zones urbaines et préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières
- objectif chiffré de modération de consommation de l'espace et lutte contre l'extension urbaine.

Le PADD a pour fonction de présenter le projet d'aménagement des communes pour les années à venir . Il définit les orientations du projet d'urbanisme et le PLUI fige ces orientations.

Ces documents ont été présentés aux conseillers pour un débat au sein du conseil municipal.

Observations :

Il est demandé à ce que soit bien noté dans les documents, la « communauté de communes du Civraisien en Poitou » au lieu de la « communauté de communes du Civraisien » qui porte à

confusion.

L'approbation des orientations présentées par le PADD est soumise à délibération.

Vote :16 pour

6-Extension du périmètre du syndicat « Vallée du Clain Sud »

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la commune de La Villedieu du Clain.

Il précise que le ruissellement des eaux se porte vers le bassin versant du Clain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du périmètre du syndicat.

Vote :16 pour

7 – Admission en non valeur

La trésorerie de Gençay demande à ce que deux créances soient admises en non valeur.

Créance de 68 € de cantine et garderie ; contribuable disparu

Créance de 0,60 € : somme inférieure au seuil de recouvrement

Vote : 16 pour

8 – Mur du cimetière

Claude FERRON présente les travaux en cours pour l'agrandissement du cimetière.

Le mur de la rue Edmond Thiaudière a été démoli par l'entreprise Tartarin. Un nouveau mur en panneaux béton teinté dans la masse, agrandissant la superficie du cimetière sera immédiatement remonté.

9 – Désignation de cinq délégués - Répertoire Électoral Unique (REU)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la gestion de la liste électorale est gérée par l'INSEE à compter du 1er janvier 2019 et qu'il est nécessaire de créer une commission de contrôle composée de 5 personnes nommées parmi les élus.

Il est proposé les cinq délégués suivants :

Renaud ROBERT - Roselyne LACOUTURE - Sophie VERGNAUD

Fabienne ROUSSEAU GILLES - Cécile CERISIER

Vote : 16 pour

10 –Régie de recettes

Suite au prochain transfert des comptes de la commune, la trésorerie préconise l'abandon de la régie de la salle du château d'eau et de celle de la salle des fêtes de Gençay pour ne créer qu'une régie unique.

Délibérations pour :

1- la suppression de la régie de la salle des fêtes du château d'eau Vote :16 pour

2- la suppression de la régie de la salle des fêtes Vote :16 pour

3- création d'une régie unique Vote :16 pour

Il est observé que la tenue de cette régie va poser des difficultés après la fermeture de la trésorerie de Gençay, puisque le versement des espèces devra être effectué à Civray.

11 – Convention avec 30 Millions d'amis

La commune a l'obligation de gestion de la population des chats errants.

A cet effet, elle dispose d'une convention avec l'association « Les Chats de La Clouère », et l'association nationale de « 30 Millions d'Amis » qui participe financièrement à la stérilisation d'un certain nombre de chats errants.

Il est proposé le versement d'une aide de 500 € à l'association nationale de « 30 Millions d'Amis » et une aide de 300 € à l'association « Les Chats de La Clouère » pour contribuer au fonctionnement (achat de nourriture, matériel de capture, etc...).

Entre autre, la convention porte sur la stérilisation de 15 chats par an.

Les propositions de renouvellement de convention et d'attribution des aides sont soumises à délibération.

Vote :16 pour

L'assemblée générale de l'association « Les Chats de La Clouère » a lieu le mardi 11 décembre 2018 à 18h ; Sophie VERGNAUD représentera la commune de Gençay.

12 –Mécénat SOREGIES

M. le Maire présente la convention pour les illuminations de Noël, transmise par Sorégies, dont le renouvellement est soumis à approbation du conseil municipal. Dans cette convention, le syndicat Sorégies propose dans le cadre d'un mécénat, de prendre à sa charge, la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Vote :16 pour

13 –Questions diverses

⑩ La lettre du syndicat mixte SCOT Sud Vienne sorti en octobre 2018 reprend les débats définissant la politique d'aménagement et de développement des territoires des deux communautés de communes de Vienne et Gartempe et du Civraisien en Poitou pour les 18 prochaines années. Cette lettre est distribuée à l'ensemble des élus.

⑩ François BOCK informe le conseil de la validation par Magali BAUDOIN de la couleur choisie pour les nouvelles tables de la salle du conseil. Le retour sera également de la même couleur.

Concernant l'allégorie de la République, il est proposé de renoncer à l'idée d'acquérir une image dont le droit à l'image n'est cédé que pour 10 ans, et de faire appel à un dessinateur qui peindra une allégorie spécifique. L'intervention du peintre est de 1600 €.

⑩ La commune a reçu le résultat de l'étude de faisabilité des logements séniors sur le site de l'ancienne gendarmerie. Claude FERRON présente les projets aux conseillers.

Projet de 6 logements (4 T3 et 2 T2) au coût de 976 000 €

Projet de 7 logements avec achat de l'immeuble Colasson au coût de 1 248 000 €

Les logements T 2, composés d'une grande pièce de vie et cuisine attenante, et d'une chambre ont une superficie de 54 m2 plus un garage attenant de 17 m2.

Les logements T 3 composés d'une grande pièce de vie et cuisine attenante, et de deux chambres ont une superficie de 68 m2 plus un garage attenant de 17 m2.

⑩ Dans le cadre de la révision des concessions, une erreur a été commise dans la numérotation des parcelles et une concession a été cédée 2 fois.

C'est à l'occasion de la construction d'un caveau par l'entreprise MOREAU pour la personne ayant acquis la concession en 2018 que l'erreur a été révélée.

Des solutions ont été proposées : d'une part, l'acquéreur de 2018 accepte l'attribution d'un autre lot ; il semble toutefois difficile de démolir le caveau construit sans dégât à la sépulture voisine : le propriétaire concerné, victime de cette erreur, et entendu lors de la réunion fera part au conseil de sa décision de le conserver ou non.

Bien entendu, la commune, qui s'excuse du préjudice douloureux provoqué pour ces habitants, prendra l'intégralité des frais de remise en état à sa charge.

⑩ Le comité consultatif a transmis le résultat de son audit financier de l'EHPAD. La situation difficile de 2018 se traduit par un déficit de 10 000 €. Suite au vote par le CCAS en début d'année, d'une augmentation des tarifs, l'EHPAD devrait équilibrer ses comptes en 2019 et être excédentaire en 2020, ce qui permettrait de provisionner des moyens financiers pour les travaux d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal de décembre sera fixée en fonction des besoins.

Sophie VERGNAUD